



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

UIT-T

SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
DE L'UIT

X.213

Amendement 2

(03/2000)

SÉRIE X: RÉSEAUX DE DONNÉES ET
COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS

Interconnexion des systèmes ouverts – Définitions des
services

Technologies de l'information – Interconnexion des
systèmes ouverts – Définition du service de réseau

**Amendement 2: Adjonction de l'identificateur
d'autorité et de format pour les indicateurs
UIT-T de réseau international**

Recommandation UIT-T X.213 – Amendement 2

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE X
RÉSEAUX DE DONNÉES ET COMMUNICATION ENTRE SYSTÈMES OUVERTS

RÉSEAUX PUBLICS DE DONNÉES	
Services et fonctionnalités	X.1–X.19
Interfaces	X.20–X.49
Transmission, signalisation et commutation	X.50–X.89
Aspects réseau	X.90–X.149
Maintenance	X.150–X.179
Dispositions administratives	X.180–X.199
INTERCONNEXION DES SYSTÈMES OUVERTS	
Modèle et notation	X.200–X.209
Définitions des services	X.210–X.219
Spécifications des protocoles en mode connexion	X.220–X.229
Spécifications des protocoles en mode sans connexion	X.230–X.239
Formulaires PICS	X.240–X.259
Identification des protocoles	X.260–X.269
Protocoles de sécurité	X.270–X.279
Objets gérés des couches	X.280–X.289
Tests de conformité	X.290–X.299
INTERFONCTIONNEMENT DES RÉSEAUX	
Généralités	X.300–X.349
Systèmes de transmission de données par satellite	X.350–X.369
Réseaux à protocole Internet	X.370–X.399
SYSTÈMES DE MESSAGERIE	X.400–X.499
ANNUAIRE	X.500–X.599
RÉSEAUTAGE OSI ET ASPECTS SYSTÈMES	
Réseautage	X.600–X.629
Efficacité	X.630–X.639
Qualité de service	X.640–X.649
Dénomination, adressage et enregistrement	X.650–X.679
Notation de syntaxe abstraite numéro un (ASN.1)	X.680–X.699
GESTION OSI	
Cadre général et architecture de la gestion-systèmes	X.700–X.709
Service et protocole de communication de gestion	X.710–X.719
Structure de l'information de gestion	X.720–X.729
Fonctions de gestion et fonctions ODMA	X.730–X.799
SÉCURITÉ	X.800–X.849
APPLICATIONS OSI	
Engagement, concomitance et rétablissement	X.850–X.859
Traitement transactionnel	X.860–X.879
Opérations distantes	X.880–X.899
TRAITEMENT RÉPARTI OUVERT	X.900–X.999

Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.

NORME INTERNATIONALE ISO/CEI 8348

RECOMMANDATION UIT-T X.213

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INTERCONNEXION DES
SYSTÈMES OUVERTS – DÉFINITION DU SERVICE DE RÉSEAU**

AMENDEMENT 2

**ADJONCTION DE L'IDENTIFICATEUR D'AUTORITÉ ET DE FORMAT POUR LES
INDICATEURS UIT-T DE RÉSEAU INTERNATIONAL**

Résumé

L'Amendement 2 de la Rec. UIT-T X.213 | ISO/CEI 8348 définit un nouvel identificateur d'autorité et de format (AFI) pouvant être utilisé quand les adresses du point d'accès aux services de couche Réseau (NSAP) et les adresses groupées de couche Réseau (GNA) sont fondées sur les indicateurs de réseau international attribués par l'UIT-T conformément à la Rec. UIT-T E.191.1.

Source

L'Amendement 2 de la Recommandation X.213 de l'UIT-T, élaboré par la Commission d'études 7 (1997-2000) de l'UIT-T, a été approuvé le 31 mars 2000. Un texte identique est publié comme Norme Internationale ISO/CEI 8348, Amendement 2.

AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

La Conférence mondiale de normalisation des télécommunications (CMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de la CMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 2002

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
1) Paragraphe 2.3	1
2) Paragraphe A.5.2.1.2	1
3) Nouveau paragraphe A.5.2.1.2.9	1
4) Paragraphe A.5.2.3	1
5) Paragraphe B.1.....	1

**NORME INTERNATIONALE
RECOMMANDATION UIT-T**

**TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INTERCONNEXION DES
SYSTEMES OUVERTS – DEFINITION DU SERVICE DE RESEAU**

AMENDEMENT 2

**ADJONCTION DE L'IDENTIFICATEUR D'AUTORITE ET DE FORMAT
POUR LES INDICATEURS UIT-T DE RESEAU INTERNATIONAL**

1) Paragraphe 2.3

Ajouter une nouvelle référence:

- Recommandation UIT-T E.191.1 (2001), *Critères et procédures pour l'attribution d'adresses de désignateur de réseau international UIT-T.*

2) Paragraphe A.5.2.1.2

Dans le Tableau A.1, remplacer la troisième ligne, première colonne, 34-39, 40-49, 50-59, par:

34-39, 40-49, 50-59, 76-77

Dans le Tableau A.1, remplacer la cinquième ligne, première colonne, 70-79, par:

70-75, 78-79

Ajouter une nouvelle ligne au début du Tableau A.4:

IND UIT-T	76	77	////////////////////	////////////////////
-----------	----	----	----------------------	----------------------

3) Nouveau paragraphe A.5.2.1.2.9

Ajouter un nouveau § A.5.2.1.2.9 après le § A.5.2.1.2.8:

A.5.2.1.2.9 Format de l'identificateur IDI-IND de l'UIT-T

L'identificateur IDI se compose d'un code numérique fixe à 6 chiffres, identifiant un indicateur de réseau international (IND) attribué selon les procédures administratives définies dans la Rec. UIT-T E.191.1. L'IND identifie une autorité responsable pour l'attribution et l'affectation des valeurs de la partie DSP.

4) Paragraphe A.5.2.3

Ajouter une nouvelle ligne à la fin du Tableau A.5:

IND UIT-T	32	16	////////////////////	////////////////////
-----------	----	----	----------------------	----------------------

5) Paragraphe B.1

Ajouter un nouvel alinéa à la fin de ce paragraphe:

Le format IND de l'UIT-T est pris en compte pour permettre de désigner une organisation responsable de l'exploitation d'un ou de plusieurs réseaux comme autorité pour l'attribution d'adresses de points NSAP selon la hiérarchie propre à cette organisation (qui peut ou non être fondée sur des frontières géographiques ou nationales). La façon dont les adresses sont attribuées dans le format UIT-T IND est fixée par l'organisation désignée qui peut, par exemple, être un fournisseur de services ATM ou une autre organisation.

SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
Série H	Systèmes audiovisuels et multimédias
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, circuits téléphoniques, télégraphie, télécopie et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication